

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



26083756

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

23 JUIN 2026

Grefte
DIVISION MONS

N° d'entreprise **0840.619.618**
Nom

Association Francophone des entrepreneurs de Belgique
entrepreneurs.be

Forme juridique **Asbl**

Adresse **rue du champ mêlé 57100 La Louvière**

Objet de l'acte :

Décisions de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 29 janvier 2026 à 16 heures, relatives

à la prise d'acte de démissions d'administrateurs ;
à la nomination de nouveaux administrateurs ;
au transfert du siège social et à la modification subséquente des statuts.

I. DÉMISSIONS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs suivants, avec effet au 29 janvier 2026 :

Juliette Bodson, administratrice ;
Stéphanie Daras, administratrice ;
Sandrine Soyez, administratrice.

L'Assemblée générale leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date effective de leur démission.

II. NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale décide de nommer, avec effet au 29 janvier 2026, en qualité d'administrateurs :

Pichetti Marie-Laure, nommée en qualité de Présidente ;
Anne Van Den Haute, nommée en qualité de Secrétaire et Vice-Présidente ;
Sandrine Nolet, nommée en qualité de Trésorière.

Leur mandat est exercé conformément aux dispositions statutaires en vigueur article 22.

Les administratrices précitées déclarent accepter leur mandat et ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par le Code des sociétés et des associations.

III. COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite des décisions précitées, le Conseil d'administration est composé comme suit :

Pichetti Marie-Laure, Présidente ;
Anne Van Der Haute, Secrétaire et Vice-Présidente ;
Sandrine Nollet, Trésorière.

IV. TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de l'association :

De : Rue du Champ Mêlé, 57100 La Louvière

À : Avenue Gabriel-Émile Lebon, 90, boîte 3, 1160 Auderghem

Le siège social est désormais établi à Avenue Gabriel-Émile Lebon, 90, boîte 3, 1160 Auderghem, situé dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

En conséquence, l'article 2 est modifié et remplacé par le texte suivant :

« Le siège de l'association est établi à Avenue Gabriel-Émile Lebon, 90, boîte 3, 1160 Auderghem, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Réserve
du
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2026 - Annexes du Moniteur belge